



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 19/102024	Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Didier DEBRIE, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Evelyne BERUSSEAU	
Affichage : 19/10/2024		
Nombre de membres :		Excusés : Alain LATREUILLE a donné procuration à Evelyne BERUSSEAU. Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU.
- En exercice : 19		Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.
- Procurations : 2		Secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA
- Votants : 16		

2024_10_62 SIVU Piscine de la Lande - convention relative à la mise à disposition des bassins en faveur des écoles maternelle et élémentaire 2024 – 2025.

Monsieur le Maire expose que pour la période scolaire 2024-2025, la commune a réservé les bassins de la piscine de la Lande pour les écoles élémentaire et maternelle pour 10 séances de 35 minutes par enfant. Deux MNS sont mis à disposition des élèves durant ce temps.

Pour le troisième cycle (avril à juin), objet de la convention, 40 élèves sont concernés. Le coût est de 1,68€ par élève soit un coût total de 672€ les 10 séances.

La convention relative à la mise à disposition des Bassins avec le SIVU régit les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition des bassins en faveur des scolaires des écoles maternelle et élémentaire 2024-2025.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Patrice BROUHARD

Affiché le 30/10/24

